



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE AU TCHAD

FICHE CURIE TCHAD 2015

I- Organisation de l'enseignement supérieur

I,1. Contexte de la création et évolutions

La première institution de l'enseignement supérieur au Tchad a été créée en 1971 dans la capitale : l'Université de N'Djamena (UNDJ). A partir des années 90 une politique de décentralisation a conduit à la création en province de 7 universités supplémentaires. La capitale abrite également une seconde université à statut particulier (Université Roi Fayçal). Par ailleurs, ont été implantés dans le pays 7 Instituts universitaires et 4 Écoles Normales Supérieures, le tout sur 13 sites. Cette dynamique se poursuit aujourd'hui avec la construction en périphérie de N'Djaména (Toukra) d'un vaste campus destiné à rassembler les établissements dispersés dans la ville. L'ensemble compte 31 326 étudiants pour 1216 enseignants, soit 1 enseignant pour 26 étudiants (taux < à la norme UNESCO 1/30). Par ailleurs, des écoles placées sous la tutelle d'autres ministères que celui de l'enseignement supérieur ont été créées : l'École Nationale des Travaux Publics (ENTP), l'École Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM), l'École Nationale des Assistants Sociaux et de santé (ENASS), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur privé, il existe 80 établissements agréés, dont 69 à N'Djamena. Ces établissements privés trouvent un marché croissant d'étudiants en raison de l'incapacité des établissements publics d'absorber la cohorte des bacheliers annuels.

Les étudiantes représentent environ 23% des effectifs totaux du secteur de l'enseignement supérieur.

La stabilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a relancé en février 2007 le plan d'action visant à moderniser l'ensemble des textes de l'enseignement supérieur. Ces nouveaux textes sont centrés sur 4 grandes thématiques : réorganisation du ministère, cadre de vie des étudiants et enseignants (œuvres universitaires), valorisation de la recherche et statuts des établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Ces textes (décrets, arrêtés et lois) ont été en grande partie présentés en conseils des ministres en 2008. Leur mise en application a été accompagnée par l'introduction progressive du système LMD, en conformité aux normes européennes, bien que la création d'écoles doctorales ne soit pas d'actualité, faute d'enseignants de rang magistral en nombre suffisant.

I,2. Les missions fondamentales

Les missions du Ministère ainsi que celles des Universités ont été définies successivement par plusieurs textes de loi, dont celle du 13 mars 2006 portant orientation du système éducatif tchadien et concernant l'ensemble de la chaîne éducative depuis l'enseignement de base et l'alphabétisation, jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche. On en retiendra pour l'enseignement supérieur (ES), principalement au Titre III, Chapitre IV, Section 1, que :

- L'Enseignement supérieur est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou de tout autre diplôme admis en équivalence (article 38) ;

- L'Enseignement supérieur est organisé selon 4 types d'établissements publics et privés : Universités, Grandes Ecoles, Instituts et Centres spécialisés, qu'il comprend 1 à 3 cycles sanctionnés par un diplôme (article 39) ;
- L'Enseignement supérieur a pour finalité de former les cadres supérieurs capables de jouer un rôle moteur dans la création et le développement de biens matériels, de la pensée et de la science universelle, de fournir à l'Etat et aux secteurs de l'économie des cadres qualifiés pour la conduite de l'encadrement des populations et la création des richesses nationales (article 40) ;
- Les établissements publics de l'Enseignement supérieur sont créés par une loi et leurs statuts par décrets (article 41) ;
- Les établissements privés de l'Enseignement supérieur sont créés dans les conditions fixées par les textes réglementaires (article 42) ;
- Les conditions de délivrance des diplômes et de collation des grades dans les établissements privés supérieurs sont les mêmes que celles prévues pour les établissements publics (article 43).

I.3. Les Établissements sous tutelle du MESRS

On dénombre 9 universités dont l'une a un statut particulier (Université Roi Fayçal), 7 instituts universitaires et 4 écoles normales supérieures.

L'Université de N'Djamena - UNDJ

Cette université est la principale composante de l'enseignement supérieur tchadien. Elle compte 13 124 étudiants. Suite à un remaniement intervenu en février 2012, ses statuts actuels consacrent l'existence de sept facultés :

- FSEG, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
- FLLAC, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication,
- FSJP, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques,
- FSEA, Faculté des Sciences Exactes et Appliquées,
- FSSH, Faculté des Sciences de la Santé Humaine,
- FSED, Faculté des Sciences de l'Education,
- FSHS, Faculté des Sciences Humaines et Sociales.

L'ancien Institut Supérieur en Sciences de l'Éducation (ISSED) a été transformé en École Normale Supérieure, comme école dite « de référence » pour les trois autres Écoles de province qui se trouvent à Sahr, Bongor et Abéché.

L'université est administrée par un conseil présidé par le Ministre de l'Enseignement Supérieur. Chaque Faculté est placée sous l'autorité d'un Doyen nommé par le gouvernement. Un Rectorat regroupe la direction de l'université et ses services administratifs centraux.

L'Université Cheikh Adam Barka d'Abéché – UNABA

Cette université fonctionne depuis décembre 2003 dans la troisième ville du pays, à 800 km à l'Est de la capitale. Elle compte 3 497 étudiants et est divisée en trois facultés :

- FST, Faculté des Sciences et Techniques,
- FLASH, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines,
- FDSE, Faculté de Droit et Sciences Economiques.

L'Université de Moundou

L'Institut Universitaire des Techniques d'Entreprise de Moundou (IUTEM) créé en septembre 2002, a fait place à l'Université de Moundou le 06 mars 2008. Moundou (capitale économique de 300 000 habitants) se trouve à 499 km de N'Djamena.

Elle comprend deux facultés :

- FSTE, Faculté des Sciences et des Techniques d'Entreprise,
- FDSS, Faculté de Droit et des Sciences Sociales.

Son effectif total est de 4 890 étudiants.

L'Université d'Ati

L'Université des Sciences et de Technologie du Batha a été créée le 5 avril 2008 dans la ville d'Ati (chef-lieu de la région du Batha), située à 450 km au nord-est de N'Djamena. L'Université est située à 2 km à l'Est de la ville. Elle compte 601 étudiants.

Elle comprend 2 facultés:

- FSA, Faculté des sciences agro-pastorales et agro-alimentaires,
- FASVAT, Faculté des Sciences de la Vie et de l'Aménagement du Territoire.

Ce nombre devrait être porté à 3, si l'on tenait compte d'un décret de délocalisation affectant des départements des anciennes Facultés des Lettres et de Droit de N'Djaména, décret signé en janvier 2012.

Universités de Doba et de Sahr

Elles sont toutes deux de création récente. Celle de Doba (768 étudiants) n'est pas encore pleinement fonctionnelle. Celle de Sahr regroupe 2 établissements préexistants : l'Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement (IUSAES), et l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET). Elle compte 530 étudiants.

Université Roi Fayçal

Au départ, l'Université Roi Fayçal (URF) a un statut d'institution privée d'utilité publique. Depuis cette année académique, elle est comptabilisée de fait parmi les établissements du secteur public. L'URF comprend sept facultés et accueille 2 556 étudiants. 76% de ses enseignants relèvent de la fonction publique; elle reçoit des subventions de l'Etat au même titre que les autres institutions publiques. Cependant, ses étudiants ne bénéficient pas de bourses directes de l'Etat comme ceux fréquentant les autres universités publiques.

Universités de Pala et l'Université Virtuelle

Ces universités ne sont pas encore complètement opérationnelles.

Les instituts universitaires des sciences et techniques

Implantés en province, les instituts ont aussi vocation à désengorger l'université de la capitale tout en offrant aux étudiants des études courtes dans des filières porteuses d'emploi et nécessaires au développement du pays. Au moment de leur création, ils se caractérisaient par une sélection à l'entrée (concours) et un numerus clausus conférant aux étudiants de meilleures conditions d'études (salles de cours, laboratoires, ratio enseignants/étudiants). L'accroissement des effectifs a sensiblement modifié ces paramètres. L'IUSTA (Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché) se distingue par le nombre d'étudiants (1040). Cet Institut travaille en liaison régulière avec celui IUP de Mongo (369 étudiants).

Les nouveaux instituts créés depuis la rentrée 2009-2010 (Sciences de la Santé à Biltine, Sciences parapétrolières à Mao, Polytechnique d'Élevage à Moussoro, Sahélo-Saharien à Iriba, Sciences Agronomiques et Technologie Agroalimentaire à Lai) connaissent des insuffisances organisationnelles (locaux, encadrements). Les cours actuellement dispensés le sont pour la plupart à N'Djaména. L'ensemble de ces instituts compte au total 2 049 étudiants.

Les Écoles Normales Supérieures

Celle de N'Djamena est généraliste. Elle prépare aux certificats nécessaires à l'exercice de fonctions pédagogiques ou d'inspection dans les secteurs d'enseignement primaire, secondaire général ou technologique. Celles de Bongor, Sahr et Abéché sont spécialisées en fonction des établissements qui les y ont précédées et qui sont devenus ENS par la transformation de leur statut. Ainsi, celle de Bongor, prépare ses étudiants aux métiers de l'enseignement secondaire dans les disciplines scientifiques, celle de Sahr à l'enseignement technique, tandis que celle d'Abéché est polyvalente. L'effectif total des quatre écoles est de 3 311 étudiants.

I.4. Ressources financières et humaines

Les guerres et conflits des 30 dernières années ont diminué les effectifs du personnel enseignant chercheur du Tchad. L'association de cette faiblesse avec la rapide croissance de la population et le développement des IU de province conduit à des manques d'enseignants chercheurs, globalement et surtout en province. Ainsi les enseignants chercheurs titulaires de l'UNDJ assurent de nombreuses vacances dans les IU de province pour pallier les déficits de ressources humaines. Seule une cinquantaine d'enseignants chercheurs est inscrite sur les listes du CAMES aux grades de professeur, maître de conférences et de maître assistant. Les autres enseignants ne sont pas inscrits sur cette liste d'aptitude du CAMES et occupent les grades d'assistant et de maître assistant. Des efforts très importants ont été déployés par l'Etat tchadien (bourses) pour renforcer qualitativement les ressources pédagogiques supérieures. Il est à espérer que les résultats seront bien à la hauteur des moyens engagés.

Le programme de bourses du gouvernement français représente l'un des appuis les plus marquants et efficaces de la coopération universitaire. Près d'une quarantaine de bourses sont actives cette année.

I.5. Établissements publics des autres Ministères

L'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) dépend directement de la Primature. Cette école sélectionne des étudiants ayant bac+2 en droit, sciences économiques et gestion et des bac+3. Aux bac+2, il est proposé une formation d'administrateur civil pour opérer dans les services centraux ou en province, et une filière magistrats. Les titulaires d'un bac+3 peuvent suivre une formation de gestionnaires des hôpitaux, cette formation est soutenue par un programme de la Délégation de Communauté Européenne au Tchad et elle est effectuée sur un rythme d'alternance : 1 mois à l'ENAM, 1 mois dans un établissement de soins en province.

L'ENTP (Ecole Nationale de Travaux Publics) est sous la tutelle directe du ministère des infrastructures. Elle délivre un diplôme en 3 ans aux niveaux « adjoint technique » et « ingénieur des travaux ». Le grade obtenu dépendant du niveau de recrutement et du cursus suivi. Les adjoints techniques sont recrutés au niveau du secondaire et ne sont pas considérés comme des diplômés de l'enseignement supérieur. En revanche les ingénieurs des travaux, recrutés post baccalauréat, s'apparentent à des techniciens supérieurs au sens de l'Enseignement supérieur français.

I.6. Établissements privés

Les statistiques ministérielles de décembre 2011 en référence à 80 comme ayant été agréés entre 1991 et 2008. La limitation des inscriptions en 1^{ère} année dans les universités, instituts universitaires et écoles conduit chaque année plusieurs milliers de jeunes bacheliers tchadiens à se tourner vers ces établissements privés.

Le MESRS vise à exercer sa tutelle sur ces divers établissements. De création récente, une direction de l'enseignement supérieur privé a pour mission de superviser l'existant et de réglementer les activités. Ces établissements emploient des enseignants chercheurs du public en tant que vacataires, ce qui réduit le temps que ceux-ci consacrent à leurs activités dans les établissements publics de l'Enseignement supérieur (recherche, tâches administratives, d'encadrement ou d'enseignement). Des fonctionnaires en nombre conséquent (plus de 200) y sont également détachés à temps plein par l'État.

II – Organisation des études, enseignements dispensés

1. Procédures d'admission et accueil des Étudiants

Le système universitaire ainsi que le système de l'Enseignement secondaire sont inspirés du modèle français, avec une limitation du nombre d'inscrits. L'accès à l'Enseignement supérieur se fait après l'obtention d'un baccalauréat et sur le principe de l'égalité. Fin 2008 a été créé le Centre National des Œuvres Universitaires et des Bourses – CENOUB.

2. Répartition des étudiants de l'Enseignement Supérieur

Selon les statistiques, le nombre d'étudiants de l'enseignement public est estimé à 31 326 ; 13 124 (42%) pour la seule Université de N'Djaména dont 13% de filles. L'évolution récente montre une part de moins en moins importante du nombre d'inscrits à l'UNDJ au profit des universités et instituts universitaires de province. Sur l'ensemble du territoire national, l'enseignement privé est crédité quant à lui d'un total d'environ 7 000, dont 20% de filles. La disparité en défaveur des filles est beaucoup plus sensible en province que dans la capitale.

III – Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Les atouts théoriques concernent le contexte économique du Tchad. Les dividendes issus de l'exploitation pétrolière au sud du pays permettent au Tchad d'avoir connu une croissance de l'ordre de 8,5% de son PIB en 2005 et de voir ce chiffre augmenter depuis, malgré les aléas de la crise pétrolière. Une partie de ces fonds sert actuellement l'enseignement supérieur tchadien par investissement dans la construction du campus de Toukra. Ils ne sont néanmoins pas suffisants pour augmenter de façon significative le budget global de fonctionnement des universités. D'où les difficultés rencontrées pour rendre opérationnels les établissements de province dont l'ouverture a été décidée ces dernières années. Par ailleurs, la baisse très sensible des cours du pétrole s'est répercutée sur les finances publiques, conduisant à une réduction du budget du Ministère de l'enseignement supérieur. Cette situation a provoqué le gèle cette année d'un grand nombre d'activités liées au renforcement capacitaire du secteur de l'éducation supérieure.

IV – Coopération existante avec les établissements d'enseignement supérieur français

a) Français

Trois établissements français de l'Enseignement supérieur reçoivent des subventions pour leur permettre de couvrir les actions prévues dans les accords inter-universitaires (AIU) qu'ils entretiennent avec les établissements publics tchadiens. Il s'agit de l'INSA de Lyon, les Universités de Saint-Étienne et Aix-Marseille. Sont concernées respectivement : les sciences de l'ingénieur (génie électrique, génie mécanique, génie civil – IUST Abéché), pour les deux premiers qui travaillent en partenariat, ainsi que l'Anthropologie, suite à la création récente d'un département dédié au sein de la Faculté des Sciences Humaines à N'Djaména. Une coopération en archéologie est également envisagée entre l'Université de N'Djaména et celle de Toulouse.

Ces AIU font l'objet de réajustements annuels, afin d'une part de les rendre plus efficaces en rapport aux résultats obtenus et d'autre part pour les disponibilités budgétaires du poste. Jusqu'en 2011, le volume des subventions se situaient entre 35 000 et 10 000 euros selon les cas.

b) D'autres pays

De nombreuses conventions ont également été signées entre les établissements universitaires tchadiens et ceux du Cameroun (Gaoundéré, Yaoundé et Douala). Quelques initiatives sont déjà prises afin de développer la coopération universitaire avec le Bénin, le Togo, l'Égypte, l'Algérie, etc.

V. Orientations à donner à de nouvelles actions de coopération.

Compte tenu du contexte local, des récentes réformes qui ont eu lieu en France et des priorités identifiées par la Banque Mondiale, les actions de coopération universitaire au Tchad soutenues par les AIU ou d'autres dispositifs ont été réorientées pour répondre à 3 grands défis :

- appuyer la formation de formateurs pour rehausser le niveau d'enseignement dans les établissements de l'enseignement supérieur au Tchad. Il s'agit de permettre à des équipes de chercheurs de poursuivre leurs activités en partenariat avec leurs collègues français et de co-encadrer les doctorants tchadiens. Pour ce dernier point, la mise en œuvre récente d'un FSP par convention bilatérale permettra pour les trois années à venir de stimuler les recherches de terrain autour de la problématique de l'eau (FSP « Grands Écosystèmes Lacustres Tchadiens » ou GELT) ;
- remodeler les cursus universitaire pour faire entrer les offres de formations locales dans le schéma Licence Master Doctorat (LMD). L'objectif est de permettre aux étudiants et enseignants tchadiens de développer les échanges avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, mais également avec l'Europe ;
- reconfigurer les formations techniques et professionnalisantes pour qu'elles correspondent parfaitement aux besoins des industriels et entrepreneurs locaux. Ainsi, le poste accompagne la participation de l'Université tchadienne au FSP régional axé sur l'amélioration des compétences professionnelles supérieures.

En cohérence avec ces orientations, le poste a focalisé son appui sur les formations de second cycle en sciences de l'ingénieur. Depuis peu, il accompagne trois départements de l'université de N'Djaména : le département de géographie avec un master professionnel en *Développement local*, le département de géologie avec un master professionnel d'*Hydrogéologie* et le département d'Anthropologie (*Développement, environnement*). Une procédure spécifique d'attributions de bourses de doctorat est engagée en faveur des assistants en fonction dans ces départements. Un appui aux maîtres-assistants (docteurs) est également proposé pour qu'ils s'engagent dans des activités de recherche générant les publications nécessaires à la

constitution d'un dossier scientifique conséquent. Ces maîtres-assistants pourront ainsi être qualifiés (comme maîtres de conférences et professeurs) et encadrer des travaux de recherche.

Deux premières écoles doctorales au Tchad pourraient être mises en place d'ici à l'année prochaine. Les thèmes de recherche concernent les sciences de l'ingénieur pour la première. La seconde aura pour thèmes l'agronomie et la sécurité alimentaire (intensification et sécurisation foncière), la gestion du territoire (le partage entre agricultures familiales, aménagements hydro-agricoles, pastoralisme itinérant et expansion urbaine), ainsi que la gestion de l'eau.

Un plan d'équipement en visioconférences subventionné par le poste a également été conçu afin de sortir de leur isolement les établissements tchadiens. Pour des raisons techniques (fourniture inconstante d'énergie électrique, coût élevé des abonnements satellites), seule une minorité d'entre eux est d'ores et déjà opérationnelle, à savoir l'IUSTA Abéché, l'IUP Mongo, l'Université de N'Djaména par le canal de l'Agence Numérique (AUF).

VI – Contacts utiles

- Service de Coopération et d'Action Culturelle – Ambassade de France au Tchad – N'Djaména
M. Olivier d'HONT
Attaché de coopération

- Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique
M. Ibrahim CHITOU
Conseiller du Ministre

Mise à jour : avril 2015 par M. Ibrahim CHITOU